

Division de la Presse et de l'Information

COMMUNIQUE DE PRESSE N°29/04

7 avril 2004

* * *

**LA COUR DE JUSTICE EST LA PREMIÈRE INSTITUTION COMMUNAUTAIRE À
OBTENIR LE LABEL DE QUALITÉ DE LA SUPERDRECKSKËSCHT® POUR SA
GESTION EXEMPLAIRE DES DÉCHETS**

*Les dispositions de prévention et de gestion écologique des déchets mises en place par la
Cour depuis le 1^{er} mai 2003 ont été qualifiées de «complètes et fiables» par la
SuperDrecksKëscht® fir Betriber*

La Cour de justice s'est vue décerner par la **SuperDrecksKëscht*** un label de qualité pour la gestion exemplaire de ses déchets.

L'octroi de ce label récompense l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'institution pour leur engagement réel dans la gestion écologique des déchets et leur contribution à l'amélioration de l'environnement.

Un schéma de prévention et de gestion écologique des déchets a été mis au point avec un conseiller de la **SuperDrecksKëscht® fir Betriber** dans le cadre d'une action commune du ministère de l'Environnement et de la Chambre des Métiers. L'institution avait déjà mis en place, depuis plusieurs années, une politique active de collecte, de recyclage et d'élimination de certains déchets spécifiques (papier, plastique, déchets ménagers, neutralisation des eaux usées d'atelier).

La réalisation d'un plan de traitement des déchets constitue une démarche plus volontariste qui implique la réorganisation du processus de récolte sélective des déchets et la mise en place de l'infrastructure appropriée. Elle nécessite, par ailleurs, un effort financier non négligeable puisqu'elle conduit à un doublement du budget affecté à ce domaine.

La mise en oeuvre du plan de gestion écologique des déchets est contrôlée et évaluée selon plusieurs critères, notamment la mise en oeuvre de mesures de prévention et de réduction des

* Organisme agréé par le gouvernement pour la gestion des déchets.

déchets, la collecte sélective de substances résiduelles ainsi que la coopération avec des entreprises d'élimination agréées, garantes d'un recyclage qualitatif et d'une élimination écologique de ces substances résiduelles. 36 catégories de déchets ont été définies (du verre et cannettes aux cartouches de toner des imprimantes et des photocopieuses en passant par les déchets de cuisine ou de jardin, le polystyrène, les lampes et les résidus de couleur produits par l'atelier de reproduction). Différents types de conteneurs ont été mis en place, adaptés à leur différente nature.

Langues disponibles: allemand, anglais, français.

*Pour de plus amples informations veuillez contacter Mme Sophie Mosca-Bischoff
Tél. (00352) 4303-3205 Fax (00352) 4303-2034*